

Plan de services en français 2011-2012

Ministère des Affaires intergouvernementales

Message de la sous-ministre

Je suis heureuse de présenter le plan de services en français 2011-2012 du ministère des Affaires intergouvernementales (AIG). Le présent plan appuie les exigences stipulées dans la *Loi sur les services en français*.

AIG est un ministère central du gouvernement qui offre des services principalement aux ministères responsables et au premier ministre de la Nouvelle-Écosse. À cet égard, la langue la plus souvent utilisée est l'anglais, et il y a très peu de demande pour des services en français.

Néanmoins, il arrive parfois qu'on demande à AIG de travailler en français avec des membres du public ou d'autres gouvernements. AIG peut compter sur quelques employés qui sont en mesure de traiter ces situations de façon efficace, mais cette capacité doit toujours être maintenue et entretenue. Le plan de 2011-2012 reflète ce besoin, ainsi que l'engagement continu d'AIG à appuyer l'Office des affaires acadiennes et les objectifs de la *Loi*.

Judith Sullivan-Corney
Sous-ministre
Affaires intergouvernementales

Façon dont le personnel d'AIG a été avisé de répondre aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français

Les demandes écrites ou orales du public de communiquer en français sont transmises à l'un des employés bilingues du ministère. Les communications écrites et les traductions sont en général traitées avec l'aide des services de traduction de l'Office des affaires acadiennes.

Services actuellement offerts en français

À l'heure actuelle, aucun ministère responsable ne demande des services en français à AIG. Toutefois, dans une situation intergouvernementale où les discussions se déroulent en français, le personnel d'AIG est prêt à offrir son soutien.

Façon dont le plan favorisera la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone

Le plan fait en sorte que le travail d'AIG puisse être compris en français par le public francophone, que le personnel d'AIG puisse tirer profit des affaires

intergouvernementales en français et en anglais, et que les opérations gouvernementales ainsi que les objectifs intergouvernementaux de l'Office des affaires acadiennes soient appuyés par le coordonnateur des services en français d'AIG.

Buts, objectifs et mesures pour l'année 2011-2012

Objectif 1 : Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2011-2012

- Assurer un poste de coordonnateur des services en français qui appuiera l'Office des affaires acadiennes. Continuer d'appuyer l'élaboration de politiques et de règlements.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2011-2012

- Participer activement au comité de coordination et aux sous-comités sur la politique, la planification ou la réglementation.

Objectif 3 : La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2011-2012

- Certains employés suivront une formation linguistique en français afin d'améliorer leur capacité de travailler et de servir les clients et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse plus efficacement.
- AIG créera une présence en français sur son site Web afin de communiquer plus efficacement avec le public francophone.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2011-2012

- Au moins deux employés s'inscriront à une formation linguistique en français.
- Le site Web d'AIG sera traduit.

Objectif 4 : Le soutien à l'élaboration, à la planification et à la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2011-2012

- Continuer d'appuyer l'Office des affaires acadiennes dans ses relations et négociations intergouvernementales.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2011-2012

- Offrir un soutien continu aux besoins intergouvernementaux de l'Office des affaires acadiennes.

Rapport sur les services en français d'AIG d'avril 2010 à mars 2011

Le ministère des Affaires intergouvernementales a appuyé le travail et les objectifs de l'Office des affaires acadiennes depuis l'adoption de la *Loi sur les services en français* de la province. Ses contributions à l'appui du développement de services en français au sein du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 2010-2011 sont résumées ci-dessous :

- La sous-ministre a conseillé l'Office des affaires acadiennes et s'est fait la championne de son travail.
- Nous avons participé au sous-comité sur l'examen des services en français.
- Nous avons participé activement au comité de coordination des services en français.
- Nous avons assuré une présence francophone solide sur le nouveau site Web d'AIG.
- Nous avons offert de la formation linguistique en français à quatre membres du personnel.